

Aménagement paysager, environnemental et récréatif des abords de la Logne à Vallet



Aménagements sur la coulée de la Logne © Commune de Vallet

Le projet

Des objectifs ambitieux visant à atteindre un bon état écologique des cours d'eau ont été définis à l'échelle européenne.

Dans le cadre de son projet d'aménagement et de développement durable et de son plan local d'urbanisme, la Ville de Vallet a identifié plusieurs types de corridors écologiques, dont les corridors intégrés au SCoT du Vignoble Nantais. C'est le cas de la Vallée de la Logne, petit cours d'eau affluent de la Sanguèze, traversant le territoire communal au sud : cette vallée est identifiée en « zone naturelle réservée aux activités de loisirs et sportives », dont l'emplacement est réservé pour la « création d'un espace naturel d'agrément, de mise en valeur et de protection du biotope. »

La Ville de Vallet a conduit une étude de restauration de la continuité écologique, de mise en valeur du site et de valorisation paysagère du site dans le cadre de son ouverture du public.

Le projet d'ensemble a été construit avec de nombreux partenaires, entre autres : EPTB Sèvre Nantaise, DDTM 44, ONEMA, Agence de l'Eau, l'association Vallet Mémoire.

Les points forts du projet :

- Contribution à la préservation et mise en valeur auprès des publics de la vallée de la Logne et de ses atouts en termes de biodiversité
- Inscription dans un projet plus large de corridor vert autour de la ville de Vallet
- Dimension de sensibilisation : les aménagements renforcent le site en tant que support pédagogique sur le thème de la biodiversité

Objectif du programme Leader : Préserver et valoriser la trame verte et bleue

- **Maître d'ouvrage** : Commune de Vallet
- **Calendrier** : 2017 - début 2018
- **Localisation** : Vallet
- **Coût éligible** : 29 900 € HT
- **Coût total du projet** : 146 300 € HT
- **Subvention FEADER** : 23 900 €
- **Autre financement** : Région des Pays de la Loire (Contrat régional de bassin versant)

Il comporte deux volets :

- ◇ Des travaux de restauration de la continuité écologique, subventionnés par le contrat régional de bassin versant;
- ◇ Des aménagements paysagers, environnementaux et récréatifs du site et de ses abords, retenus pour une aide européenne.

Ces aménagements comptent :

- Des liaisons douces et sentiers de promenades, un petit belvédère à proximité du lavoir, une passerelle en bois pour le franchissement de la Logne, un verger avec plantation de fruitiers de vieilles variétés et de zones de prairies;
- Une signalétique expliquant les ambiances paysagères, la faune et la flore du site, les enjeux de continuité écologique, le patrimoine local, ses usages historiques et actuels;
- Du mobilier (bancs, tables...) et des jeux .

Une partie des espaces est gérée en éco-pâturage. Des outils de communication ludiques et électroniques sont utilisés pour la signalétique. La coulée de la Logne propose un lieu agréable et privilégié, pour le plaisir des Valletais et des visiteurs (y compris personnes à mobilité réduite) : familles, randonneurs et visiteurs, écoles...

Plus d'information :

Groupe d'action locale du Pays du Vignoble Nantais
leader@vignoble-nantais.fr / 02 40 36 09 10

